

## SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE D'AMOS

LE 17 JANVIER 2022

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2021;
- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2021 (budget);
- 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2021;
- 3.3 1<sup>re</sup> période réservée à l'assistance;
4. Administration générale :
  - 4.1 Dérogation mineure de Mme Kate Blais concernant l'immeuble situé aux 74 et 76, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest afin de régulariser la largeur du lot;
  - 4.2 Dérogation mineure de M. Benoit Lantagne concernant l'immeuble situé au 211, rue Plante afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur la propriété;
  - 4.3 Dérogation mineure de M. Guy Laverdière et M. Gilles Beaumier concernant l'immeuble situé au 741, 1<sup>re</sup> Rue Ouest afin de régulariser l'implantation de la résidence et de la galerie ainsi que la situation de l'escalier menant à l'étage;
  - 4.4 Dérogation mineure de Aménagement S.W.E. inc. concernant l'immeuble situé au 421, rue du Viaduc afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire en forme de dôme;
  - 4.5 Dérogation mineure de l'entreprise 9289089 Canada inc. concernant l'immeuble situé aux 162 à 166, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest afin de régulariser les dimensions du lot;
  - 4.6 Dérogation mineure de M. Patrick Potvin et Marie-Claude Duhaime concernant l'immeuble situé au 411, rue Roch afin de régulariser l'implantation de l'avant-toit de la résidence en cour avant;
  - 4.7 Dérogation mineure de Motel le Crépuscule inc. concernant l'immeuble situé aux 501 et 503, rue Grenier afin de régulariser l'implantation des bâtiments accessoires sur la propriété ainsi que l'empiètement des galeries en cour avant;
  - 4.8 Dérogation mineure de Motel le Crépuscule inc. concernant l'immeuble situé aux 511 et 513, rue Grenier afin de régulariser l'implantation des bâtiments accessoires sur la propriété ainsi que l'empiètement des galeries en cour avant;
  - 4.9 Dérogation mineure de Motel le Crépuscule inc. concernant l'immeuble situé aux 512 et 514, rue Grenier afin de régulariser l'implantation des bâtiments accessoires sur la propriété ainsi que l'empiètement des galeries en cour avant;
  - 4.10 Dérogation mineure de Motel le Crépuscule inc. concernant l'immeuble situé aux 521 et 523, rue Grenier afin de régulariser l'implantation des bâtiments accessoires sur la propriété ainsi que l'empiètement des galeries en cour avant;
  - 4.11 Dérogation mineure de Motel le Crépuscule inc. concernant l'immeuble situé aux 524 et 526, rue Grenier afin de régulariser l'implantation des bâtiments accessoires sur la propriété ainsi que l'empiètement des galeries en cour avant;

- 4.12 Dérogation mineure de Motel le Crépuscule inc. concernant l'immeuble situé au 41, rue Gagnon afin de régulariser l'implantation des bâtiments accessoires sur la propriété ainsi que l'empiètement de la galerie en cour avant;
- 4.13 Dérogation mineure de Motel le Crépuscule inc. concernant l'immeuble situé au 42, rue Gagnon afin de régulariser l'implantation des bâtiments accessoires sur la propriété ainsi que l'empiètement de la galerie en cour avant;
- 4.14 Dérogation mineure de Motel le Crépuscule inc. concernant l'immeuble situé au 51, rue Gagnon afin de régulariser l'implantation des bâtiments accessoires sur la propriété ainsi que l'empiètement de la galerie en cour avant;
- 4.15 Dérogation mineure de Motel le Crépuscule inc. concernant l'immeuble situé au 52, rue Gagnon afin de régulariser l'implantation des bâtiments accessoires sur la propriété ainsi que l'empiètement de la galerie en cour avant;
- 4.16 Dérogation mineure de Motel le Crépuscule inc. concernant l'immeuble situé au 61, rue Gagnon afin de régulariser l'implantation d'une remise sur la propriété ainsi que l'empiètement de la galerie en cour avant;
- 4.17 Dérogation mineure de Motel le Crépuscule inc. concernant l'immeuble situé au 62, rue Gagnon afin de régulariser l'implantation d'une remise sur la propriété ainsi que l'empiètement de la galerie en cour avant;
- 4.18 Dérogation mineure de Motel le Crépuscule inc. concernant l'immeuble situé au 71, rue Gagnon afin de régulariser l'implantation d'une remise sur la propriété ainsi que l'empiètement de la galerie en cour avant;
- 4.19 Dérogation mineure de Motel le Crépuscule inc. concernant l'immeuble situé au 72, rue Gagnon afin de régulariser l'implantation d'une remise sur la propriété ainsi que l'empiètement de la galerie en cour avant;
- 4.20 Dépôt d'un plan d'action - Rapport d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations – Commission Municipale du Québec;
- 4.21 Mandat à la Firme SNC Lavalin, amélioration et mise aux normes du réservoir d'eau potable, étude technique de faisabilité;
- 4.22 Demande de la Ville d'Amos d'une aide financière dans le cadre du programme « Aide financière pour favoriser la concertation et la formation des agent(e)s de développement locaux » de la MRC d'Abitibi;
- 4.23 Engagement d'un agent de communication;
- 4.24 Engagement d'un pompier à temps partiel;
- 4.25 Comptes à payer au 31 décembre 2021;
- 4.26 Recommandation de Mme Chantal Brunelle au sein du conseil d'administration de l'Association Touristique Régionale de l'Abitibi-Témiscamingue (ATRAT);
- 4.27 Désignation de Mme Annie Quenneville au conseil d'administration de l'Office d'Habitation du berceau de l'Abitibi;
- 4.28 Désignation de Mme Annie Quenneville au conseil d'administration du Tour de l'Abitibi;
- 4.29 Désignation de Mme Annie Quenneville au conseil d'administration du Mont-Vidéo;
- 4.30 Désignation de Mme Nathalie Michaud au conseil d'administration du Transport Adapté;

- 4.31 Désignation de Mme Annie Quenneville au conseil d'administration de la Corporation de l'enseignement et de la formation d'Amos-région (CEFAR);
  - 4.32 Désignation de M. Pierre Deshaies au conseil d'administration de la Société de l'eau souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue (SESAT);
  - 4.33 Désignation des responsables de l'entente avec l'Agence de Développement Économique du Canada pour les régions du Québec pour le projet Anisipi
  - 4.34 Autorisation de signer une entente avec le ministère du Tourisme pour le projet Anisipi (PSSDT 118018)
  - 4.35 Autorisation de signer une entente relative à une réserve dans l'immeuble du 101, 3<sup>e</sup> avenue est (Vieux Palais) avec le musée de la civilisation
  - 4.36 Nomination de membres au sein du comité de travail en développement durable de la ville
  - 4.37 Embauche d'une technicienne en bâtiment
  - 4.38 Désignation de M. Martin Roy au comité consultatif Forêt de la MRC d'Abitibi;
  - 4.39 Programme d'aide au développement du transport collectif – volet 1 – demande d'aide financière
  - 4.40 Autorisation de signer une entente de partenariat relative à la fourniture de service de cadets de la Sûreté du Québec pour l'été 2022
  - 4.41 Nomination de monsieur Bernard Blais à titre de directeur de la division du tourisme
  - 4.42 Conclusion d'une entente commune de terminaison d'emploi et transaction reçu-quittance
  - 4.43
5. Procédures :
    - 5.1 Avis de motion et projet de règlement N° VA-1187 instaurant un code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville d'Amos;
    - 5.2 Avis de motion et projet de règlement N° VA-1188 instaurant un code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville d'Amos;
    - 5.3 Avis de motion et projet de règlement N° VA-1189 fixant le montant maximal de dépenses relatives à la Loi sur les immeubles industriels municipaux pour l'année 2022;
    - 5.4 Adoption du règlement N° VA-1173 concernant le traitement des élus municipaux;
  6. Dons et subventions :
    - 6.1 Renouvellement du protocole d'entente avec le Secrétariat aux alliances économiques Nation Crie-Abitibi-Témiscamingue;
  7. Informations publiques :
    - 7.1 Statistiques de la construction au 31 décembre 2021;
  8. Période réservée à l'assistance;
  9. Levée de la séance.